

organisme central au siège de l'empire pour administrer les affaires d'un empire économique; et, du moment qu'on discutera des affaires communes, on retournera à l'empire politique dont nous nous sommes éloignés, au dire du premier ministre. Si nous nous en sommes éloignés, ne tentons pas, à la prochaine conférence ou de quelque autre manière, de réaliser un empire centralisé pour les fins économiques, car cela nuira tout autant aux intérêts de l'empire que l'autre forme de centralisation. On préservera bien mieux les intérêts de l'empire en laissant à chacune de ses parties constituantes une liberté entière pour la réglementation de sa politique douanière, liberté aussi complète qu'à l'heure actuelle.

Qu'on me permette de terminer en indiquant expressément l'attitude que le Gouvernement devrait adopter à la conférence. Cette façon d'agir, le Canada l'a adoptée il y a trente-trois ans: elle consiste à accorder une préférence volontaire à l'Angleterre, et elle a été énoncée en 1897 par sir Wilfrid Laurier et M. Fielding. On a alors accordé à l'Angleterre une préférence de 12½ p. 100. L'année suivante, elle est passée à 25 p. 100 et, peu après, à 33½ p. 100. Sous le dernier gouvernement libéral, on l'a encore augmentée d'un rabais de 10 p. 100 sur les denrées importées d'Angleterre dans un port canadien.

Nos honorables vis-à-vis se sont efforcés de démontrer que le Canada ne retirait rien en retour de cette préférence. Mais tel n'est pas le cas. Le Canada a accordé la préférence sous cette forme, parce qu'il était d'avis qu'il y gagnerait une augmentation de commerce, commerce qui consiste en échanges précieux et qui n'existerait pas, s'il n'était à l'avantage des deux parties. Par cette méthode, le Canada procurait un avantage marqué à ses consommateurs et à ses producteurs de denrées primaires, quant au coût de revient et au coût de la vie. En outre, le Canada faisait quelque chose pour garder un bon client, qui achetait chez lui cinq fois plus qu'il n'y vendait.

Comme le disait sir Josiah Stamp dans son discours, n'évaluons pas la valeur de nos relations avec l'empire britannique au point de vue purement matériel; songeons aux futures générations et comprenons que la décision prise aujourd'hui aura des répercussions dans l'avenir, qui pourraient être fort graves. J'aimerais qu'il fût dit que le Canada adopte la méthode des concessions volontaires, compte tenu de tous les intérêts. La parole de sir Josiah Stamp s'applique bien à la doctrine libérale en matière de concessions volontaires. Je crois au moins avoir raison de l'appeler

[Le très hon. Mackenzie King.]

doctrine libérale par rapport à la préférence britannique, puisque c'est un gouvernement libéral qui a adopté cette politique, et que seuls des gouvernements libéraux ont accentué cette préférence.

Je reconnais volontiers que, depuis l'inauguration du régime préférentiel, tous les ministères conservateurs, à l'exception du Gouvernement actuel, ont laissé intacte la préférence britannique. Pendant la guerre, il y a eu une diminution momentanée de cette préférence sur un ou deux produits. Mais le fait demeure que le ministère de sir Robert Borden, comme celui du très honorable Arthur Meighen, ont reconnu que le régime de la préférence britannique était fort avantageux au Canada et que, dans les circonstances, il ne pouvait susciter d'opposition motivée. Ils l'ont maintenu; et la manière de l'appliquer était dégagée du jeu de la politique; nous espérons même qu'il s'était créé là une attitude nationale. J'ai confiance que le Gouvernement, s'il y veut bien réfléchir, jugera qu'en fin de compte pareille attitude est la meilleure. Je suis persuadé que, si le ministère est animé de cet esprit dans nos relations avec la Grande-Bretagne, il obtiendra de cette dernière, en ce qui concerne le traitement favorable du Canada, une convention bien plus avantageuse qu'il ne saurait obtenir s'il tient à discuter tel ou tel article de tarif en particulier, et à entraver les échanges d'une manière ou de l'autre au moyen d'ententes issues de chicanes et de marchandage.

Nous, du parti libéral, nous serons très heureux de toute extension du commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada, que pourra effectuer notre Gouvernement. Le ministère peut arriver à la conférence fort du fait que l'opposition est convaincue qu'il sauvegardera le commerce canadien, qu'il défendra nos intérêts contre tout danger, et sachant aussi qu'il pourra faire tout ce qu'il voudra pour agrandir le commerce entre les différents pays de l'empire britannique. S'il adopte pareille attitude, il peut compter sur l'appui des honorables représentants de la gauche. Mais nous refuserons notre appui à une attitude étroite et bornée au sujet des échanges entre la Grande-Bretagne et notre pays.

Quant à notre attitude à nous, elle est claire: elle a été nettement exposée dans le dernier budget que nous avons présenté avant la conférence de 1930. Elle est la même aujourd'hui. Ce budget tendait à abaisser davantage les droits imposés contre la Grande-Bretagne, à augmenter la préférence britannique en vue de détourner vers la Grande-Bretagne une part du commerce canadien qui jusqu'alors s'était effectué avec d'autres nations. Ce changement ne causait de détri-